### Site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet Compte rendu du comité de pilotage n° 13

# Sainte-Etienne-Vallée-Française, le 17 décembre 2019

#### **■** Personnes présentes

**Pierre Plagnes**, Maire de St Martin de Lansuscle et Président du comité de pilotage du site Natura 2000,

Hervé Donars, Mairie de Mialet,

Yann Dissac, Parc national des Cévennes,

Raymond Ternat, Fédération départementale des chasseurs du Gard,

Sylvain Mateu, DDTM du Gard,

**Karen Joyaux**, CC Causses Aigoual Cévennes, site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint Jean.

**Cécilia Marchal**, CC Causses Aigoual Cévennes, site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint Jean.

Nathalie Lamande, DREAL Occitanie,

Dominique Meffray-Daval, DDT de Lozère,

Pauline Bernard, Conservatoire des espaces naturels de Languedoc Roussillon,

Michel André, APPMA de Sainte Croix Vallée Française,

Reynald Vagner, Établissement public territorial de Bassin (EPTB) des Gardons,

Luc Capon, Chargé de mission Natura 2000.

#### **■** Personnes excusées :

**François Abbou**, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du gardon de Saint Jean,

Eric Debenne, directeur Lozère Tourisme,

Gérard Crouzat, Maire de Saint Etienne Vallée Française,

Francis Marchal, DDCS du Gard,

Denis Bouad, Président du département du Gard,

Isabelle Fardoux-Jouve, Conseillère départementale du Gard,

Frédéric Galle, ONF.

Michel Ruas, Maire de Saint Jean du Gard,

Carole Delga, Présidente de la région Occitanie,

Virginie Guiroy, Charte forestière Pays Cévennes,

Henri Couderc et André Barret, CC Gorges Causses Cévennes,

Nathalie Tremel, Charte forestière Gorges Causses Cévennes,

Rosalie Lefeu, Syndicat propriétaire forestier du Gard,

Jean-Philippe Reygrobellet, EPTB des Gardons.









# Visite d'une plantation de pin des Cévennes (pin de Salzmann) effectuée par des enfants et du futur contrat Natura 2000 de plantation de cette espèce prévue en 2022 (Saint Etienne Vallée Française)

Les membres du comité de pilotage se sont retrouvés, à l'invitation de Luc Capon, sur la forêt intercommunale du Martinet sur la commune de Saint Etienne Vallée Française. L'objectif était de présenter le futur contrat Natura 2000 de plantation de pins des Cévennes (Pin de Salzmann) et la plantation déjà effectuée avec les élèves de primaire de l'école de primaire de Saint Etienne Vallée Française. Ce moment a été l'occasion d'évoquer toutes les actions conduites par le site Natura 2000 pour la préservation du pin de Salzmann : plantation et sensibilisation sur sentier d'interprétation au Martinet et dans la future Maison de la forêt à Saint Germain de Calberte, projet de gestion forestière du massif à pin de salzmann au Col d'Uglas, projet d'accueil de la collection complète de pin de Salzmann de France dans la forêt domaniale des Gardons, Étude génétique en cours pour améliorer les connaissances, suivi de croissance des pins au Martinet et de la régénération naturelle dans un quadrat au col d'Uglas ...

Les échanges ont été nombreux et une proposition d'assurer le suivi sanitaire avec les enfants a été faite par Pauline Bernard du conservatoire des espaces naturels de Languedoc Roussillon. Ce suivi pourra permettre de conserver le lien avec les enfants qui ont participé à la plantation.

# Ouverture de séance du comité de pilotage

Luc Capon annonce l'ordre du jour :

- 1- bilan d'activité 2019,
- 2- projet agro-environnemental et climatique,
- 3- proposition d'animation 2020,
- 4- renouvellement de la structure animatrice et de la présidence
- 5- questions diverses.

# 1-bilan d'activité 2019 (cf. présentation en pièce jointe),

#### Synthèse des remarques :

Raymond Ternat demande s'il est prévu dans le cadre du contrat Natura 2000 à la Baumelle la mise en place de dispositif pour limiter le risque de dégâts par les sangliers. Luc Capon explique qu'il n'est pas prévu de clôtures pour limiter ce risque. Il indique que le fait que le berger vienne avec 300 moutons qui consomment les glands des chênes va limiter l'intérêt des sangliers du fait de la ressource alimentaire réduite

**Reynald Vagner** explique le programme sur la renouée du Japon suite à une réunion demandée par le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet.

Cette espèce ayant colonisé un grand linéaire sur les Gardons engendre chaque année des frais de gestion conséquents pour l'EPTB. L'implantation trop importante sur les cours d'eaux cévenols demande un autre type d'intervention, car malheureusement cela semble trop tard sur certains linéaires.

L'idée serait de cartographier le cours d'eau en dégageant les zones encore préservées afin d'une part, d'effectuer de la détection précoce sur ces secteurs et d'autre part d'adapter la gestion de la ripisylve pour limiter le potentiel de colonisation.









Karen Joyaux ajoute que le travail qui est en cours avec l'EPTB des Gardons et le projet de formation des agents de l'OFB va permettre d'améliorer les connaissances mutuelles sur les missions de chacun ainsi que les synergies avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000. A ce titre une rencontre est prévue prochainement avec l'EPTB des Gardons pour analyser les travaux effectués cette fin d'année et améliorer la prise en compte des enjeux de conservation des habitats et des espèces concernés dans les futurs travaux.

Luc Capon: l'inventaire des terriers de Castor a permis de définir l'état de conservation de l'espèce en état de conservation défavorable inadéquat. Elle est basée sur une méthodologie qui prends en compte plusieurs aspects pour l'espèce : répartition, perspectives futures, évolution de la taille de la population, etc. Concernant l'habitat du Castor, il est naturellement limité par des contraintes naturelles notamment la pente et la quantité de ressource en eau. Il s'ajoute les perspectives futures de l'évolution des espèces invasives qui tendent à remplacer petit à petit les espèces végétales locales utilisées comme ressource alimentaire par le Castor. Une autre perspective dommageable pour le Castor est la baisse de la quantité d'eau dans les gardons pendant les périodes d'étiages qui sont de plus en plus sévères.

Concernant le SIN2, le chargé de mission signale que la partie relative au document d'objectif est à jour. Il fait part de ses difficultés à renseigner le logiciel dans sa partie gestion du site. La DDT 48 confirme que ces difficultés ont été signalées par plusieurs chargés de mission. La DREAL sera relancée pour la réalisation d'une formation déconcentrée (Gard-Lozère?) le plus tôt possible et dès que le remplaçant à la DREAL de Sébastien Tellier (Patrick Goze) sera lui-même formé.

# 2- projet agro-environnemental et climatique pour l'année 2019

Luc Capon présente le bilan de la contractualisation 2019 et du PAEC (cf diaporama en pièce jointe)

Il explique la difficulté de contractualiser en raison du peu de surfaces contractualisables des agriculteurs cumulé au montant des MAEC pas assez incitatif sur ces surfaces . De nouveaux installés ont été sollicités mais en raison de la complexité de mise en place de leur exploitation, il a été décidé conjointement avec eux d'attendre la prochaine programmation pour envisager des MAEC.

Après consultation, l'ensemble des membres du comité de pilotage valide le bilan d'activité 2019.

# 3- proposition d'animation 2020 (cf. présentation ci-jointe)

Luc Capon fait des propositions pour l'année 2020

#### Synthèse des remarques :

L'année 2020 sera tournée vers la mise place d'actions de gestion notamment le montage de nouveaux contrats Natura 2000.

Dominique Meffray demande si des contrats seront sur le département de la Lozère et souhaite que soient évalués au plus tôt les besoins financiers. Luc Capon indique que la majorité des contrats étudiés sont en Lozère et qu'il communiquera les besoins financiers du site Natura 2000 pour les contrats aux services de l'État dès qu'il les aura en sa possession.

L'ensemble des membres du comité de pilotage valide le programme d'action 2020.











# 4- renouvellement de la structure animatrice et de la présidence

Luc Capon expose que le 27 février 2017 ont été renouvelées la structure animatrice du site et la présidence du comité de pilotage. Ce renouvellement doit, conformément au code de l'environnement, s'effectuer tous les trois ans. La communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et M. Plagnes Pierre souhaitent renouveler leur mandat pour cette nouvelle période.

Il est proposé au collège des élus de voter sur le renouvellement de la structure animatrice et de la présidence.

A l'issue de la consultation, la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et M.Plagnes Pierre sont renouvelés pour une période de trois ans.

Il est à noter que, pour la présidence, et étant donné les échéances municipales de 2020, la continuité par M.Plagnes est conditionnée par le renouvellement d'un mandat lors de ces prochaines élections.

#### Clôture de séance

Pierre Plagnes et Luc Capon, après avoir remercié les membres du comité de pilotage, clôturent ce treizième comité de pilotage.





















































